

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15/01/2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 42 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : CIS – Avenant n° 1 au marché prestations de sciage bois de structure N° 2025-10
--	---

Présents (42) : PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BLASCO Sabine, CARRERE Philippe, CAUMONT Marc, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Absents (14) : PUCEL Matthieu, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, BALAGNA Patrice, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, BOURREC Christophe (excusé), CASCARRE Victor.

Procurations (6) :
SOLANA Michel à RICARD Louis
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José
MIR André à AIZIER Philippe
FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel
DELOM Christian à BEYRIE Maryse

Monsieur Frédéric FINES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle le marché passé avec l'entreprise SANGUINET concernant les prestations de sciage de bois de structure dans le cadre de la construction du Centre d'Incendie et de Secours Aure Louron.

Il précise aux membres du Conseil Communautaire que des ajustements sont nécessaires. Ceux-ci concernent la mise au point définitive des quantités de prestations demandées à l'entreprise.

Montant initial du marché : 38 193.28 € HT
Avenant n° 1 - montant : + 5 693.05 € HT
Nouveau montant du marché : 43 886.33 € HT

Cet avenant a été présenté à la CAO qui s'est réunie le 21 janvier 2025.

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à en délibérer.

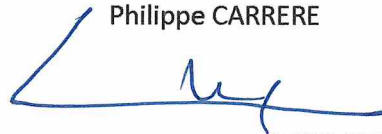
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de « prestations de sciage de bois de structure » pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours Aure Louron, dont le titulaire est l'entreprise SANGUINET ; avenant n°1 d'un montant de 5 693.05 € ht de prestations en plus.
- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Château Ségure
2, avenue Calamun
65240 ARREAU